

des contacts avec les cultures de l'Europe de l'Est et de l'Ouest, de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique latine, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, plus grande sera son intégrité et mieux équilibrée sa vie culturelle.

Il est tout aussi important de définir les objectifs précis des relations culturelles du Canada avec l'étranger que leurs buts ultimes. Ce faisant, on reconnaît que ce genre de relations se justifie en soi tout en se rattachant à de nombreux autres objectifs orientés vers le développement national, c'est-à-dire:

- 1) promouvoir les objectifs à court et à long terme de notre pays, notamment la paix, la sécurité, l'ordre, la souveraineté, l'intégrité culturelle, l'unité et la saine administration;
- 2) affirmer, à l'étranger, l'image de marque du Canada comme pays doté d'une vie culturelle intense, respectueux du bilinguisme et du multiculturalisme et fervent défenseur des traditions démocratiques;
- 3) faire connaître et apprécier, partout dans le monde, la diversité, l'originalité et l'excellence des réalisations culturelles canadiennes;
- 4) participer au développement interne du Canada en trouvant de nouveaux débouchés, sur les marchés internationaux, pour ses produits culturels et en fournissant une aide financière aux artistes canadiens de talent pour leur formation et leur perfectionnement;
- 5) s'engager dans le plus grand nombre possible de programmes d'échanges avec l'étranger;
- 6) défendre, au nom des artistes canadiens à l'étranger et, inversement, des artistes étrangers au Canada, le droit de s'exprimer, de se déplacer et de choisir le programme qui leur convient;
- 7) soumettre les produits culturels canadiens au jugement critique des autorités internationales en la matière;
- 8) enrichir la vie culturelle canadienne et celle d'autres pays sur les plans intellectuel, social, esthétique et humain.

Il peut y avoir incompatibilité entre ces objectifs. Cela est même inévitable. Il est en effet impossible de déterminer d'avance auxquels accorder la prééminence, cette décision étant surtout fonction de la conjoncture. On peut toutefois, sans risque de se tromper, affirmer qu'en théorie le culturel ne devrait jamais être exploité à des fins politiques, économiques ou commerciales, ni être relégué au second plan. Cela n'équivaut pas à nier l'existence de complémentarité entre les objectifs de ces divers domaines. Ainsi que nous l'avons déjà démontré, il arrivera souvent que l'expansion des activités culturelles aura un profond retentissement sur le politique, l'économique, le commercial et le social, et inversement. Mais le culturel ne devra, sous aucun prétexte, être délibérément exploité ou subordonné à d'autres fins, une telle politique étant d'emblée vouée à l'échec.